

**Relevé de décisions**  
**Commission de suivi de site pour l'installation d'incinération des ordures ménagères**  
**exploitée par la société Novergie à Carrières-sur-Seine.**

Vendredi 19 décembre 2014

Participaient sous la présidence de Monsieur Stéphane GRAUVOGEL, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye :

- Monsieur Alain GOURNAC, président du SITRU,
- Monsieur Jean-Pierre DIDRIT, vice-président du SITRU
- Monsieur Bernard GROUCHKO, représentant la CCBS,
- Monsieur Michel MILLOT, représentant Carrières-sur-Seine,
- Monsieur Jean-Louis BOULEGUE, représentant Chatou,
- Monsieur Jean-Yves GALET, représentant Montesson,
- Monsieur Christophe FONTANET, représentant le SITRU,
- Monsieur Patrick MENON, représentant Yvelines Environnement,
- Madame Paulette MENGUY, représentant le CADEB,
- Monsieur Jean-Claude PARISOT, membre du CADEB, représentant le CAPESA,
- Monsieur Jean POUETO, représentant l'association pour la Sauvegarde de Chatou,
- Madame Alexandra BOURGOIN, représentant la société Novergie IDF,
- Monsieur Guillaume HERGUE, représentant la société Novergie IDF,
- Monsieur Abdelaziz EL GOURCH, représentant des salariés de la société Novergie IDF,
- Monsieur Henri KALTEMBACHER, chef de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie UT des Yvelines,
- Monsieur Gautier DEROY, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie UT des Yvelines,
- Lieutenant Didier BAUDIAU, Service Départemental d'Incendie et de secours des Yvelines,
- Commandant Marc RENZO, Service Départemental d'Incendie et de secours des Yvelines,
- Madame Odile LINDEN, bureau de l'Aménagement et du Développement Durable de la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye,

Après un tour de table permettant aux membres de la commission de se présenter, il est indiqué que le CAPESA, excusé pour son absence, est représenté par M. Jean-Claude Parisot, trésorier du CADEB.

Le quorum étant réuni, le Sous-Préfet ouvre la séance de cette première commission de suivi de site pour l'installation d'incinération des ordures ménagères exploitée par la société Novergie à Carrières-sur-Seine.

L'ordre du jour porte dans un premier temps sur l'adoption du règlement intérieur de la commission et la désignation des membres du bureau. Dans un second temps, seront présentées successivement l'activité de l'usine par l'exploitant et l'action de l'Inspection des Installations Classées.

Les questions diverses pourront être posées à l'issue des deux présentations.

## **I – Adoption du règlement intérieur**

M. Menon remarque qu'à l'article 1 §1, le terme « incinération » est manquant et pourrait être ajouté après le terme « installation ».

Cette proposition de modification du règlement est validée.

M. Menon souhaiterait savoir comment s'articule la répartition des voix pour les prises de décision, prévues à l'article 7 ?

M. Kaltembacher explique que la volonté du législateur est que chaque collège dispose d'un nombre de voix identique. Au sein des collèges, le nombre de voix est réparti équitablement entre les membres qui le composent. Les différences s'expliquent donc par le nombre de représentants qui diffère entre les collèges.

Il est procédé à l'adoption du règlement intérieur par vote.

15 membres étant présents ou représentés.

Vote défavorable : 0

Abstention : 0

Le règlement intérieur de la commission est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **II – Désignation des membres du bureau**

A – représentant du collège des collectivités territoriales.

M. Gournac se porte candidat, il est désigné membre du bureau.

B – représentant du collège des riverains.

M. Loiseau (capesa), qui a donné mandat à M. Jean-Claude Parisot (CADEB) pour le représenter, a fait savoir qu'il se porte candidat.

Mme Menguy (cadeb), en tant que représentante d'un collectif d'associations, est proposée par les associations présentes.

A l'unanimité des membres présents, Mme Menguy est désignée membre du bureau.

C – représentant du collège des exploitants.

Mme Bourgoin est désignée membre du bureau.

D – représentant du collège des salariés des installations classées.

M. El Gourch est membre du bureau.

E – représentant du collège des administrations

Le chef de l'unité territoriale de la DRIEE est désigné comme membre du bureau.

### III – Usine d’incinération des ordures ménagères CRISTAL.

A – Présentation de l’exploitant, par Alexandra Bourgoïn.

Le document présenté a été remis aux membres de la commission avec l’invitation à la CSS.

B – Présentation de l’action de l’inspection des installations classées.

Le document présenté est joint en annexe.

C - Questions diverses.

M. Galet demande à quoi correspond le volume d’eau consommé (36 611 m<sup>3</sup>) supérieur à celui consommé en 2012. Est-ce le volume d’eau nécessaire pour le process ?

Mme Bourgoïn indique que l’eau est en grande partie utilisée pour la vapeur.

La production électrique est en baisse par rapport à 2012. Cette baisse s’explique par un bris de machine (alternateur). Cette panne a également eu des conséquences sur la production de vapeur.

M. Galet constate que le four 1 a de meilleurs résultats que le four 2 plus récent et demande qu’elle en est la raison.

Mme Bourgoïn explique que le four 1 a un débit d’air supérieur au four 2, d’où une combustion plus importante et plus rapide.

Ceci explique que le four 1 permette de traiter efficacement les refus de tri.

M. Parisot demande si l’aire de stationnement pour la radioactivité a déjà servi ?

Mme Bourgoïn précise que la présence de cette aire est une obligation règlementaire, c’est une mesure de précaution. Elle n’a pas servi. Les déchets radioactifs sont interdits dans l’usine. Les portiques installés à l’entrée permettent de détecter leur présence dans les déchets. Le cas échéant, le véhicule les transportant serait dirigé vers cette aire afin d’effectuer les contrôles requis.

M. Kaltembacher ajoute qu’il est important de disposer d’outils de détection performants. Toutefois, on constate que les détections de déchets radioactifs sont de moins en moins fréquentes.

Envoyer les Résidus d’Epuración des Fumées d’Incinération des Ordures Ménagères (Réfiom) dans le 77, alourdit le bilan carbone. Quel en est l’intérêt ?

Mme Bourgoïn indique qu’il y a peu de centre de stockage (les critères qui ont motivé le choix du centre de stockage sont environnementaux, proximité, transport...)

La capacité de traitement de l’usine est de 123 000 tonnes. Y a-il des possibilités d’augmenter cette capacité que l’exploitant n’utilise pas aujourd’hui ?

M. Gournac indique que le SITRU apporte 90 000 tonnes de déchets. La différence est apportée par l’exploitant.

Par souci pécuniaire (optimiser les coûts de fonctionnement de l’usine), l’apport de déchet doit être au plus proche de sa capacité de traitement. Par conséquent l’usine apporte la différence entre ce qu’elle est capable de traiter et l’apport du SITRU.

M. Kaltembacher ajoute que malgré la cessation d'activité d'un incinérateur dans le département, les usines en fonction parviennent à traiter le volume de déchets des Yvelines.

M. Gournac indique que le Sitru mène une réflexion constante pour améliorer le traitement des déchets. Or, il constate encore trop de refus de tri. Les solutions pour y remédier, sont multiples :

- décision pédagogique de passer par les écoles et les enfants comme vecteur efficace de l'information et des nouvelles habitudes de tri.
- choix environnemental d'accepter les pneus, plutôt que de les voir dans la plaine.
- approche sociale de brûler gratuitement les déchets d'Emmaüs.

M. Parisot note bien que l'usine fonctionne convenablement d'un point de vu environnemental, en revanche le bilan énergétique est moins bon. Quels sont les décisions prises pour l'amélioration de la performance énergétique ?

M. Gournac explique que l'incertitude du prix d'achat du kilowattheure est une donnée à prendre en compte dans les réflexions.

Se pose aussi la question de la modernisation du matériel. Le Sitru doit changer un four, est-il judicieux de le faire ? Ne risque t-on pas d'avoir trop de fours dans le département ?

M. Kaltembacher explique que l'on se trouve en période de transition énergétique. La DRIEE travaille sur les réseaux de chaleur avec un autre syndicat.

Sur ce sujet, il souhaiterait rencontrer le Sitru, l'exploitant et les communes pour voir l'aide que la DRIEE peut apporter.

## VI – Conclusion

Le Sous-Préfet souhaite rapprocher la prochaine commission de suivi de site et propose qu'elle ait lieu avant l'été 2015.

Cette proposition faisant l'unanimité, la prochaine CSS se réunira dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2015.

Une visite de l'usine est organisée, à laquelle sont conviées toutes les personnes présentes.

Le Sous-Préfet,

Stéphane GRAUVOGEL